



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 17/11/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 novembre 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour M. BRUEY), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme BRUGAT), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUCASSE), Mme CHAPUIS, M. DUBUN, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Étaient excusés : Mme BRUGAT (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), MM. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), BRUEY (a donné procuration à M. BROQUERES), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F**Délibération n°15**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire**Objet : Ville de TARTAS – Office National des Forêts – Programme 2017 de coupe de BOIS**

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2017 présenté par l'Office National des Forêts, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la proposition du programme des coupes de l'année 2017 dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

Etat d'assiette ; coupes non prévues à l'aménagement :

Le 24 août 2016, la parcelle 14, au lieu-dit Pelletrin, a été parcourue par un incendie d'origine inconnue. Face au risque de mortalité plus importante que la zone impactée et afin de permettre la continuité d'une gestion forestière de cette parcelle il est proposé la coupe suivante :

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Volume estimé	Valeur estimée	Age des bois
14	PIN MARITIME	RASE	2,99	1,35	250	3 750 €	19

Coupes reportées / annulées sur proposition de l'ONF :

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Report/ annulation	Année de report	Motif
3	PIN MARITIME	E2	6,21	6,21	Report	2019	E1 exploitée en 2013
14	PIN MARITIME	E2	2,99	2,99	Annulation	/	Parcelle incendiée E1 exploitée en 2013

.../...



Il est proposé au conseil municipal :

- De décider que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF soit en vente par appel d'offres, soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF après accord formel de M le Maire lors de la mise en vente.
- De donner pouvoir à M le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF soit en vente par appel d'offres, soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF après accord formel de M le Maire lors de la mise en vente.

DONNE pouvoir à M le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



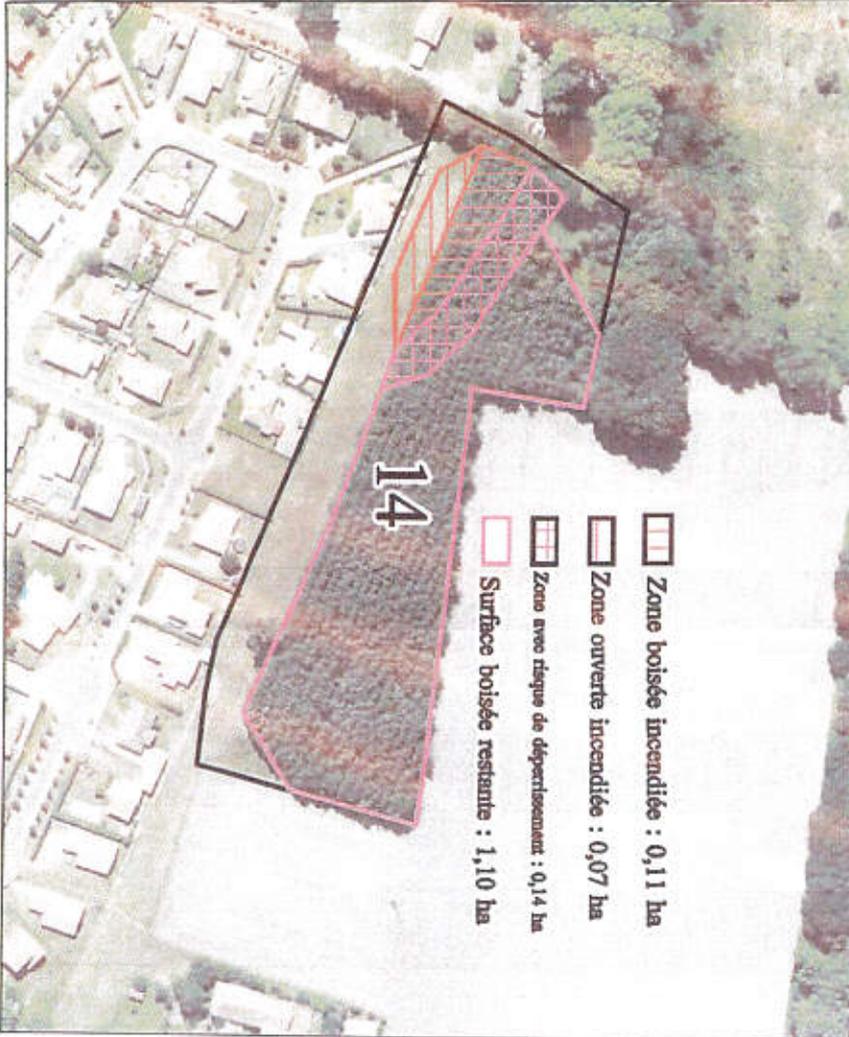
Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES



FORET COMMUNALE DE TARTAS

INCENDIE DU 24 AOUT 2016



Unité de Gestion Surtacique

Commentaires



Echelle : 1 : 2000

Auteur : TF HARRIBEV

19/09/2016

